



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26076628

Déposé / Reçu le

09 JUIN 2026

Greffe
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0678 745 622

Nom

(en entier) : KEMEXON BELGIUM

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de Livourne, 13-15 - 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs - Procuration

Extrait de la décision unanime par écrit des actionnaires de la Société conformément à l'article 5:85 du Code des sociétés et associations, d.d. 15 mai 2026.

3.1. Les actionnaires décident de nommer, comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat :

- La S.R.L. Celest Invest, dont le siège est établi à 1060 Bruxelles, rue de Livourne 13-15, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1001.263.890, et représentée par son représentant permanent Antoine Vayner ;

- La S.R.L. JTC, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, rue Bodeghem 91-93, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0795.259.646, et représentée par son représentant permanent Jad Touimi ;

Leur mandat sera non rémunéré. Leur mandat est d'une durée indéterminée.

3.2. L'actionnaire unique donne procuration à Florent VOLCKAERT, Carole HENSMANS, ou tout autre avocat du cabinet Stibbe SRL, et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises par les actionnaires, afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, et, à la lumière de celle-ci, d'accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).